

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 OCTOBRE 2022**

Ouverture de la séance, appel des présents, vérification du quorum et décompte des pouvoirs (Articles L.2121-14 et L.2121-17 du CGCT)

Mme le Maire : Bonsoir à tous, je me permets d'ouvrir notre séance de ce Conseil Municipal du 18 octobre, je vous souhaite à tous la bienvenue. Un certain nombre de nos collègues vont nous rejoindre soit parce qu'ils sont empêchés par les mouvements de grève dans les transports pour certains, d'autres parce qu'ils sont retenus sur un sinistre en cours sur la rue du Président François Mitterrand, et d'autres sont excusés, ou vont nous rejoindre par la suite. Pour l'instant, je n'ai pour ma part, pas de problème avec les pénuries de carburant, étant à domicile, jouant à domicile, ça devrait bien se passer. On va ouvrir notre séance en faisant l'appel.

Etaient présents :

Mme Gelot – M. Martin – M. Bouazzaoui – Mme Lorton – M. Froment (à partir du point 10) – M. Xavier – Mme Vinatier – M. Kouadri – Mme Cecchini – M. Kreiss – Mme Béguin (en retard) – M. Feliho – M. Delagneau – M. Lequin – Mme Sissoko – Mme Nowak – M. Macé – M. Chadel – Mme Bourcet – Mme Bouiti Loemba – Mme Yonta – Mme Smiti – M. Girard – Mme Boucey – M. Guadagnin – Mme Caussignac – Mme Lokimbango – M. Bourichi – Mme Le Bihan-Coulibaly – M. Karmann

Étaient excusés et représentés :

Mme Perrin donne pouvoir à Mme Gelot
Mme Gaillard donne pouvoir à M. Xavier
M. Froment donne pouvoir à Mme Vinatier du point 1 au point 9
Mme Béguin donne pouvoir à M. Kouadri jusqu'à son arrivée
M. Zinabi donne pouvoir à M. Delagneau
M. Duflot donne pouvoir à Mme Lorton
Mme Abichou donne pouvoir à M. Martin

Enoncé de l'ordre du jour :

Mme le Maire : Nous avons le quorum, donc nous pouvons commencer en attendant que nos collègues nous rejoignent. L'ordre du jour vous a été communiqué, pas d'ajout sur table aujourd'hui.

Nomination du secrétaire de séance (Article L.2121-15 du CGCT) :

Mme le Maire : En secrétaire de séance, je vais demander à Jean-Louis Lequin s'il accepte, pour notre séance du 18 octobre, d'être secrétaire de séance. Merci beaucoup Jean-Louis.

I – Informations diverses

Mme le Maire : Dans les informations diverses, vous dire que, effectivement, nous avons, depuis la date de notre dernier Conseil, passé un été qui s'est somme toute plutôt bien passé, malgré les épisodes orageux, mais vous avez pu vous rendre compte que, pour le coup, par rapport à d'autres villes qui étaient autour de nous, nous nous en sommes plutôt bien sortis. Ça s'est résorbé très rapidement, d'ailleurs, on aura l'occasion de reparler de tout ça avec le SIAHVY tout à l'heure.

Et puis vous dire aussi que la rentrée scolaire s'est plutôt bien passée elle aussi, très bien passée même, dans les premiers jours. Aujourd'hui, c'est un mouvement de grève nationale interprofessionnelle. Nous n'avons aucun agent gréviste, mais nous avons dû organiser un service minimum d'accueil dans une seule école, c'est l'école Jules Ferry. Par contre, sur la grève du 29 septembre, bon nombre de nos agents, notamment périscolaires et ATSEM, étaient grévistes, ce qui a, évidemment, mis en péril la question de l'accueil des enfants sur bon nombre d'écoles, y compris sur le temps de la pose méridienne et donc de la cantine. On a dû fermer des structures. Et je dois dire que nos agents étaient en difficulté. Ils ont été mis en difficulté très vite à l'occasion de cette rentrée, du fait des nouvelles conditions d'admission et notamment, je pense aux ATSEM, sur l'enfance, sur le fait que, aujourd'hui, nous soyons obligés de scolariser les enfants dès 3 ans et à 3 ans. Donc on se retrouve avec beaucoup d'enfants qui, malheureusement, arrivent en CP et présentent quelques défaillances de propreté, pour dire les choses poliment. Et donc, ça crée beaucoup de difficultés dans l'encadrement, dans la façon de gérer les classes et nos agents sont mis à lourde contribution et ça a été compliqué pour elles, à gérer cette situation. De la même façon, sur les plus grands, - J'en profite pour dire bonjour aux élus qui nous rejoignent et qui étaient en Conseil d'Ecole – concernant les enfants plus grands je disais donc, les agents rencontrent des difficultés aussi, avec de plus en plus d'accueil d'enfants à particularités, pas toujours encadrés par des Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS). Donc là encore, de grandes difficultés pour nos agents, à gérer l'encadrement de ces enfants. On a eu une journée du 29 septembre qui a été un petit peu difficile, mais néanmoins, il faut dire aussi que tous ces agents sont des agents qui sont en première ligne depuis plus de 2 ans et là, c'était un petit peu plus lourd, même après un mois de reprise, c'était des situations auxquelles ils n'étaient pas préparés et qui ont justifié, en tous les cas, je le dis ainsi, ont justifié leur mouvement de grève.

Vous dire aussi qu'évidemment, la Ville a pris des mesures dans le cadre d'un plan de sobriété. Ce plan de sobriété a été mis en place pour faire face aux enjeux de la crise énergétique que nous rencontrons tous. Bien sûr, il y a ce que nous connaissons aujourd'hui, mais il y a surtout une année 2023 qui s'annonce pleine d'incertitudes, même si on sait déjà que les prix du gaz, de l'électricité vont tripler, voire être multipliés par 10, ce qui va impacter très très lourdement notre budget. Aujourd'hui, nous avons une vision à court terme qui est assez restreinte et, en même temps, il est difficile pour nous de nous projeter. Ce qu'on peut se dire, juste, à titre indicatif, pour vous donner quelques ordres de grandeur, c'est que, aujourd'hui, là où on a une dépense de gaz de 450 000 €, il est possible qu'elle atteigne 1,8 million l'année prochaine. Voilà dans quelle proportion nous sommes. Vous le savez, bon nombre de collectivités se mobilisent pour demander au Gouvernement que puissent être prises des mesures pour accompagner les collectivités et notamment, la mise en place d'un bouclier tarifaire. Parce qu'un grand nombre de collectivités comme la nôtre vont se retrouver dans des difficultés qu'on aura du mal à contenir. On attend les prochaines

évolutions législatives. Il y avait un premier dispositif, qui avait été soumis aux collectivités, qui permettait à la fois, normalement, une indemnisation d'une partie de l'augmentation des dépenses énergétiques, mais aussi une partie de compensation sur l'augmentation de l'indice des fonctionnaires qui a pris effet au 1^{er} juillet 2022. Puisque rien que pour la ville de Longjumeau, en tant qu'employeur, cette augmentation d'indice ajoutée à l'augmentation du SMIC, la revalorisation, nous fait porter un coût supplémentaire qui n'était pas prévu à la base, de 750 000 € par an. Autant vous dire que là aussi, ça génère pour nous de nouvelles contraintes et des mesures de rigueur et de restriction. Il y avait des critères d'éligibilité pour pouvoir obtenir ces mesures de compensation, normalement nous sommes éligibles, au vu des critères et des calculs que nous avons faits. Nous travaillons actuellement avec la Préfecture pour faire en sorte que cette éligibilité soit actée et que nous puissions obtenir des recettes.

Face à tout cela, il fallait prendre des mesures, par le biais d'un plan de sobriété, qui nous conduit à plusieurs mesures. Au niveau des températures dans les écoles, on était déjà à 20°C, on a fait le choix de sanctuariser cette température dans les écoles, parce que malheureusement, toutes les écoles ne sont pas logées à la même enseigne au niveau de nos bâtiments et on a fait le choix de rester à l'identique. Et puis, sur toutes les autres structures de la Ville, on passe à 19°C, on fait en sorte aussi de limiter les éclairages nocturnes sur les gros équipements, notamment les équipements sportifs. Jérémy a mené une réunion d'information avec les associations, pour les sensibiliser aux différentes mesures qui devraient être prises et qui allaient être prises, en se disant aussi que, par rapport aux différents pics énergétiques nationaux, qui sont à prévoir et sur lesquels on doit avoir tous une conscience d'exemplarité et de responsabilité, si toutefois ce pic arrive à un moment, nous serons prévenus. A l'échelle nationale, on fera en sorte, nous, collectivité, de respecter les conseils et les recommandations, telles qu'elles auront été fixées par l'Etat, à savoir éviter d'éclairer les zones qui sont en activité. La plupart du temps c'est plutôt sur les 19h-21h ou très tôt le matin, qu'on nous demande d'être un peu plus efficaces sur nos dépenses énergétiques.

De la même façon, cette année, pour les illuminations festives, là encore, à titre exemplaire, nous ferons en sorte d'éclairer les illuminations qui sont pilotables. C'est-à-dire les illuminations que nous pouvons commander. Ce qui n'est pas le cas de toutes les illuminations festives sur la Ville, puisqu'un grand nombre d'illuminations sont raccordées au réseau d'éclairage public, nos mâts qui se situent sur nos voies. Celles que nous pouvons commander se situent sur le centre-ville et ce seront celles-ci qui seront maintenues et dont on fera en sorte qu'elles respectent aussi les réglementations en vigueur sur une extinction une partie de la nuit.

Voilà pour les principales mesures. Bien sûr, nous serons amenés à communiquer plus largement, mais je tenais à en tenir informé le Conseil Municipal.

II – Décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Mme le Maire : Nous allons maintenant pouvoir passer aux décisions. Y avait-il des questions sur les décisions du Maire ? Non ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Adopté à l'unanimité.**

III – Adoption de procès-verbaux (Article L.2121-23 du CGCT)
Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du Mardi 5 juillet 2022

Mme le Maire : Sur le procès-verbal de notre dernière séance du Conseil Municipal du 5 juillet 2022, est-ce que vous aviez des questions, des ajouts, des suggestions ? Non plus ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Adopté à l'unanimité.**

On va passer aux affaires délibératives avec, dans notre premier point, un point sur lequel nous revenons encore une fois en Conseil Municipal. En effet, depuis notre installation au sein de ce Conseil, nous l'avons voté une première fois, ensuite il y avait eu des démissions qui nous ont conduit à revoter cette Commission, et puis ensuite on a respecté un ordre qui était celui du tableau comme les textes le prévoient. Mais, malgré tout, le contrôle de légalité nous a fait part que, du fait du respect de l'ordre du tableau pour compléter la commission après les différentes démissions, le pluralisme des listes n'était plus représenté au sein de cette Commission. C'est la raison pour laquelle nous devons voter à nouveau ce point.

IV – Délibérations

22.10.01

Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public chargée d'examiner les contrats en forme de D.S.P.

Mme le Maire : On revient donc en Conseil Municipal pour revoter l'ensemble des membres de cette Commission de Délégation de Service Public, qui est en charge d'examiner les contrats sous forme de DSP. Pour que nous soyons à même d'avoir une composition de cette commission réglementaire. Ce que je vous propose, c'est que nous présentions, chaque groupe, une liste, donc le groupe de la majorité va présenter une liste de 5 titulaires et de 5 suppléants, puisque la composition totale de cette Commission est de 5 membres titulaires, et 5 membres suppléants. La liste de Monsieur Bourichi et de Madame Lokimbango va présenter 1 titulaire et 1 suppléant ; et de la même façon, la liste de Monsieur Karmann et Madame Le Bihan-Coulibaly, vous allez présenter une liste avec 1 titulaire et 1 suppléant. Nous passerons au vote et la règle qui s'applique étant celle de la proportionnelle au plus fort reste, ainsi il y aura 3 élus de la majorité et 1 élu de chaque groupe en titulaire et en suppléant également. Comme ça, on aura une composition complète de notre CDSP.

Pour procéder à ce vote, avant de nous faire part de la composition des listes, je voudrais interroger l'Assemblée pour savoir si nous sommes tous d'accord avec le principe d'un vote à main levée ? Pas d'opposition au vote à main levée pour ce point ? Non. Donc nous pouvons partir sur ce principe de vote à main levée. Monsieur Karmann et Madame Le Bihan-Coulibaly, votre titulaire et votre suppléant.

M. Karmann : Titulaire

Mme le Maire : Vous-même ?

M. Karmann : Oui.

Mme le Maire : D'accord. Monsieur Karmann titulaire et Madame Le Bihan-Coulibaly suppléante. Monsieur Bourichi ?

M. Bourichi : Oui moi titulaire et Madame Lokimbango, suppléante.

Mme le Maire : Et donc, pour la majorité, les titulaires : Jean-Louis Lequin, Pierre Froment, Stéphane Delagneau, Julie Béguin et Annick Nowak.

Pour les suppléants : Florentin Feliho, Gérald Duflot, Patrick Chadel, Jilali Zinabi et Niakalin Sissoko.

Julie, qui nous rejoint en séance.

Nous allons procéder au vote, sur la liste des titulaires et suppléants de la majorité.

Qui vote pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Pour la liste de Monsieur Karmann titulaire et Madame Le Bihan-Coulibaly suppléante.

Qui vote pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(hors micro)

Mme le Maire : C'est après en fait. Ensuite, je présente votre liste et on vote.

(hors micro)

Mme le Maire : Non mais par contre, il vaut mieux que vous votiez pour la vôtre.

Pas de vote contre de notre côté, ni d'abstention ?

Ensuite, pour la liste de Monsieur Bourichi titulaire et Madame Lokimbango suppléante, qui vote pour ? Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ?

A l'unanimité, pour l'élection des membres à main levée

5 titulaires :

- Jean-Louis Lequin
- Pierre Froment
- Stéphane Delagneau
- Mohamed Bourichi
- Christophe Karmann

5 Suppléants :

- Florentin Feliho
- Gérald Duflot
- Patrick Chadel
- Grâce Lokimbango
- Hélène Le Bihan-Coulibaly

On peut maintenant passer à la deuxième délibération.

22.10.02

Rapport annuel d'activité de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay – Exercice 2021

Mme le Maire : La deuxième délibération, il s'agira d'une prise d'acte, puisqu'il s'agit du rapport annuel d'activité de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay. Chacun a pu prendre connaissance du rapport sur cette Communauté d'Agglomération.

Est-ce que vous avez des questions sur ce rapport d'activité ? Non.

Le Conseil municipal prend acte.

Si vous permettez, puisque nous sommes sur le sujet de l'Agglomération, la dernière délibération concerne la modification des statuts de la Communauté d'agglomération. Je vous propose de passer cette délibération dans la suite de celle du rapport d'activité.

22.10.21

Approbation de la modification des statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay

Mme le Maire : Il s'agit d'approuver cette modification des statuts de la Communauté d'agglomération, qui fait suite à une actualisation réglementaire des différents articles, puisque le législateur a fait en sorte que différentes lois viennent amender le Code actuel, de 2015, de 2018 et de 2019. Cette modification des statuts, elle est aussi motivée par le transfert de la compétence Infrastructure de Recharge de Véhicule Électrique (IRVE) à la Communauté d'agglomération Paris-Saclay. Vous le savez, à Longjumeau nous avons installé des bornes électriques de recharge pour les véhicules. Cela nécessite qu'on puisse déléguer notre compétence de la Commune à l'Agglomération pour que ces bornes puissent être portées dans le cadre d'un schéma global par l'Agglomération, dans le cadre des actions que l'on mène avec le Plan Climat Air Energie Territorial. Et puis la troisième raison de cette modification des statuts, c'est qu'une fois que la modification a été adoptée par le Conseil communautaire, on se doit de délibérer dans un délai de 3 mois, dans nos différentes communes pour qu'on puisse définitivement approuver la modification de ces statuts. C'est pour cette raison que nous devons délibérer ce soir.

Est-ce que vous aviez des questions sur cette modification des statuts ? Non.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 33 pour, 2 absents (Grâce Lokimbango et Mohamed Bourichi). **Adopté à la majorité.**

On va passer maintenant au rapport annuel d'activité du SIAHVY, là encore, une prise d'acte.

22.10.03

Rapport annuel du SIAHVY - Exercice 2021

Mme le Maire : Deux rapports, le rapport d'activité pour l'exercice 2021 et le rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'assainissement pour l'exercice 2021. Vous savez, chaque année, nous invitons le SIAHVY à venir présenter son rapport d'activité, ce qui nous permet aussi d'échanger sur la gestion de la rivière et sur les différents travaux qui peuvent avoir lieu et la façon dont s'est déroulé l'ensemble des actions qui ont été menées dans le cadre de la compétence de la gestion de l'eau et pour le SIAHVY. Avant de laisser la parole à Séverine, je vais fermer la séance pour qu'elle puisse nous présenter ce rapport d'activité. Je clos notre séance et je laisse la parole à Séverine Collomb.

Clôture de la séance à 20:26.

Mme Collomb : Bonsoir à tous, je vais vous présenter le rapport d'activité 2021, y compris le volet assainissement, ce qui me permet de scinder les deux rapports sur une seule présentation. Vous pouvez prendre connaissance de ces deux rapports sur le site internet du SIAHVY.

Un petit exercice pas forcément facile, qui est de synthétiser en trois points l'édito du Président, mais en tout cas, l'année 2021, pour nous, a une reprise d'activité normale, à la suite d'une période Covid plutôt difficile, puisque les chantiers ont eu du mal à reprendre. Et puis, toujours un objectif qui est une solidarité amont/aval, puisque la gestion de l'eau ne

peut pas se faire sur une frontière d'une ou plusieurs communes mais bien sur la gestion d'un bassin versant global.

Là, rapidement, vous pouvez voir une carte des principaux chantiers en 2021, je vais y revenir rapidement dans les slides suivantes.

Quelques travaux significatifs sur la rivière en 2021. La première, ce sont les instrumentalisations des rigoles du plateau de Saclay, puisque c'est un territoire nouveau qui a été intégré au périmètre du SIAHVY en 2019. Il faut qu'on prenne connaissance de ces éléments-là, on n'avait aucune instrumentalisation sur ces rigoles qui, par temps de pluie, au moment où elles déversent, reviennent sur le bassin versant de l'Yvette. En temps sec, ces rigoles ont été construites pour pouvoir alimenter le Château de Versailles et notamment alimenter nos fontaines. Par contre, quand elles sont en position de débordement, elles reprennent leurs cours d'eau classiques et redescendent sur la Vallée de la Mérançaise notamment. L'un des premiers objectifs, ça a été d'instrumentaliser les vannes et d'automatiser la vanne sur une rigole de château fort, qui nous permet de gagner du volume de stockage quand on a des alertes météo défavorables.

Un deuxième chantier, qui est la sécurisation du déversoir du bassin de Bures-sur-Yvette, j'y reviendrai, puisque je vous ai fait un petit « spoil » de l'année 2022, en vous présentant le chantier qui est en cours sur le bassin de Saulx-les-Chartreux, mais c'est le même principe. Suite à la tempête Xynthia, là où il y a eu une catastrophe au niveau des communes de la Faute-sur-Mer, de mémoire, la réglementation sur les barrages et digues s'est très fortement contrainte. Et nous, gestionnaires de bassins de stockage, on a l'obligation de construire des déversoirs de sécurité, qui permettent de sécuriser le bassin vis-à-vis des risques de rupture pour des crues d'occurrence millénales. Ce sont des crues que l'on a, bien-sûr, jamais connues, et j'espère ne jamais les connaître, mais il n'empêche que la réglementation nous oblige à sécuriser l'ensemble de nos ouvrages pour une crue millénaire. C'est-à-dire qu'il faut qu'on maintienne et qu'on réussisse à maintenir, puisque pour une crue millénaire, bien entendu, tous nos bassins sont pleins et sont en déversement. Mais il faut qu'on réussisse à ne pas créer un surrisque d'inondation, avec un risque de rupture. Puisque nos barrages sont des barrages en terre, quand il y a un déversement, il y a risque d'y avoir des affouillements sur la digue, donc là, l'objectif, c'est de pouvoir maîtriser le déversement à un seul endroit et de conforter la digue, pour qu'elle soit stable sur un déversement d'une crue millénaire.

Un autre chantier, là plutôt un chantier de renaturation et de création d'une zone d'expansion naturelle de crue sur le ruisseau, l'affluent de l'Yvette, qui est le Rouillon, que vous connaissez, vous, dans sa partie aval, puisque le Rouillon se rejette dans l'Yvette au niveau d'un petit peu après Balizy. Mais là on a travaillé sur la partie amont, pratiquement à la source de ce ruisseau, puisque la source, ce serait plutôt l'ancienne ferme de Courtabœuf, mais entre-temps, le Rouillon a été canalisé, on le voit, le Rouillon busé sur la photo en haut à droite. L'objectif ça a été de le débuser, de retrouver des zones naturelles d'expansion de crue, des zones humides fonctionnelles, et en contrôlant son débit, grâce à la mise en œuvre d'un déversoir.

Rapidement, un focus sur une étude à Longjumeau, qui concerne la rue des Ecoles jusqu'à l'avenue du Général de Gaulle. Là on est, grosso modo, majoritairement sur des résidences privées, 270 mètres linéaires complètement artificialisées au niveau des berges, qui présentent des fissures et des effondrements à certains endroits. Sachant que l'Yvette est un cours d'eau domanial, donc les berges appartiennent jusqu'à la moitié du lit aux propriétaires riverains. Les berges appartiennent à la résidence, même si c'est la puissance publique qui, à l'époque, a construit les berges et les a artificialisées, il n'empêche que réglementairement, ça reste de la compétence des propriétaires. On est en train de mener une étude, conjointement avec les résidences, pour trouver des solutions pour réduire le risque inondation, mais aussi requalifier le lit et les berges en les désartificialisant. Et également, en réglant la problématique, notamment de certaines plaques qui sont en train de s'effondrer dans l'Yvette. Ça, c'est une étude qu'on a menée en 2021. En 2022, on a continué cette étude en réalisant des investigations complémentaires, qui permettent de valider la faisabilité des travaux et notamment tout ce qui est géotechnique, puisqu'on est quand-même à proximité immédiate de bâtiments. Il faut qu'on s'assure de la stabilité de nos ouvrages, des berges, mais bien évidemment aussi, des bâtiments.

Rapidement, peut-être que ça me fera gagner du temps l'année prochaine sur ma présentation, mais on a aussi des travaux en 2022, plutôt dans la localisation autour de Longjumeau, et notamment la restauration écologique de l'Yvette au Moulin de la Bretèche à Champlan. Là on est sur une opération qui est majoritairement à but écologique, puisque l'objectif c'était de supprimer un ouvrage qui rompait la continuité de l'Yvette, de restaurer 195 mètres linéaires de berges, de reconnecter des zones humides qui étaient complètement déconnectées du lit majeur de l'Yvette, et de supprimer 800 m² de renouée du Japon. La mise en eau du nouveau bras, ce que vous pouvez voir là sur l'écran, ce qui signifie un petit peu des méandres en bleu, a été rouverte ce matin. Vous voyez la photo en bas à droite, c'est l'eau qui s'écoule dans le nouveau bras et dans les nouveaux méandres. Pourquoi je vous parle de cette étude ? Parce que c'est la première phase d'une opération de grande ampleur, qui s'appelle, qui va s'appeler pour nous « restauration de l'Yvette et de la Morte-Eau », tout de suite après le Moulin de la Bretèche à Champlan, mais qui ira jusqu'à la RN20 au niveau de Longjumeau. Et là, on va pouvoir retrouver des zones naturelles d'expansion de crue plus importantes et la réouverture de zones humides. Et surtout, on n'a pu modéliser, c'est très théorique, il s'agit d'une modélisation hydraulique, où on n'a pas injecté les contraintes environnementales. Les contraintes, là on est vraiment sur une théorie hydraulique pure, juste en supprimant quelques déversoirs existants, qui n'ont plus lieu d'être, qui existaient peut-être à l'époque pour l'alimentation des moulins, maintenant il n'ont plus lieu d'être. On a quand même un impact significatif sur le remplissage du bassin de Saulx et sur le niveau de la Morte-Eau, donc il y a un impact directe sur la commune de Longjumeau.

Lancement d'une maîtrise d'œuvre en 2023, où là on va devoir injecter, maintenant qu'on a la théorie hydraulique, il va falloir qu'on injecte les contraintes environnementales, les contraintes foncières aussi qui ne sont pas neutres, puisque là on est majoritairement en domaines privés. Mais en tout cas, on a eu de bons résultats par rapport à cette modélisation hydraulique, c'est un projet qui va être intéressant, en tout cas pour les capacités du bassin de Saulx.

Rapidement, si vous êtes allés vous promener au niveau du bassin de Saulx, vous avez pu vous rendre compte qu'on est en plein travaux. De la même manière qu'à Bures-sur-Yvette, on est dans la même obligation réglementaire des services de l'Etat, de créer un déversoir secondaire de 100 mètres, qui nous permet de diriger, lors d'une crue millénaire, le flux de l'Yvette, préférentiellement ici, pour éviter le risque de rupture. C'est une sécurisation de risque de rupture pour une crue millénaire et ça, c'est une obligation réglementaire. Ce sont des dossiers réglementaires qui sont conçus par des maîtres d'œuvre agréés et qui ont ensuite été autorisés par les services de l'Etat. Il n'y a pas d'augmentation du volume utile ni une diminution du volume utile du bassin, on reste sur les mêmes dimensionnements de volume utile, mais par contre, on le sécurise pour une crue millénaire et on évite une surinondation si jamais il y avait un risque de rupture, parce que là, on serait confrontés à une vague de plusieurs mètres, avec des vitesses très importantes. On sécurise notre ouvrage pour des crues qui sont très importantes. Les travaux vont se terminer d'ici un mois et on voit là sur la photo, puisqu'on a le regard intercommunal qui longe la digue, on ne peut pas avoir de regard dans le déversoir secondaire, on a été obligés de dévier notre regard et on est à plus de 6 mètres de profondeur, on peut voir, là, le petit bonhomme qui est au fond de la fouille.

22.10.04

Rapport annuel du SIAHVY sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement – Exercice 2021

Mme Collomb : J'en viens au sujet assainissement. Comme tous les ans, on réhabilite nos réseaux de collectes, mais également nos réseaux de transport. Et quand on crée de nouvelles antennes, on réalise également les branchements privatifs. L'Agence de l'eau a mis sa priorité sur 2023 jusqu'en 2025 au branchement dans le domaine privé. Puisqu'elle se rend compte que les collectivités réalisent, avec le SIAHVY, la CPS, maintenant qu'elle est compétente en termes d'assainissement, beaucoup de travaux, peut-être pas suffisamment, mais en tout cas, beaucoup de travaux sur le domaine public. Mais si, en parallèle, il n'y a pas de la réhabilitation et s'il n'y a pas les mises en conformité en domaine privé, on n'arrivera pas à réduire les eaux claires parasites qui, en temps de pluie, peuvent provoquer des débordements d'eaux usées chez les personnes sur chaussée. Vraiment la priorité a été donnée par l'Agence de l'Eau sur la mise en conformité des branchements privatifs, ce qu'on fait, nous, quand on crée de nouveaux réseaux. Mais en parallèle depuis fin 2022, là on commence, et en 2023, et je sais que la CPS a le même mécanisme, l'Agence de l'Eau a mis en place un dispositif qui s'appelle « les conventions de mandat », qui permettent au SIAHVY et à la CPS, suivant la compétence de chacun, de financer la mise en conformité des branchements en domaine privé. Si c'est le cas, il faut se rapprocher de la CPS, vous, puisque c'est la CPS qui est compétente au niveau de la collecte sur la commune de Longjumeau et ils pourront financer. Les montants sont quand même assez intéressants, on peut arriver à 80 % de subvention en cas de non-conformité. N'hésitez pas à vous rapprocher du service compétent au niveau de la CPS.

Rapidement, concernant l'objectif 2022, on a lancé un schéma directeur d'assainissement sur notre réseau de transport. Notre schéma directeur, c'est un petit peu une étude cadre où on fait un état des lieux complet de l'état de notre réseau et ensuite on établit un programme pluriannuel pour réduire les dysfonctionnements qui ont été identifiés lors de

l'état des lieux. Cette étude-là n'avait pas été mise à jour depuis plus de 10 ans, de toute façon l'Agence de l'eau nous le demande pour pouvoir financer nos travaux de réhabilitation. Mais ça nous permet aussi de voir comment a vieilli notre réseau et de voir également si les mauvais branchements ou si les ECPP, les Eaux Claires Parasites Permanentes, les zones nappes, les eaux claires qui ne devraient pas être dans le réseau d'eaux usées, ont augmenté ou pas. Et puis, cela permet de définir surtout un programme pluriannuel de travaux chiffrés et hiérarchisés. Je vous dis ça parce que je sais que le réseau de transport à Longjumeau, souvent, connaît des dysfonctionnements quand on a un temps de pluie important et des débordements. Ça, c'est vraiment la priorité 2022 et l'avenir 2023, d'avoir ce programme pluriannuel hiérarchisé et de pouvoir réaliser des travaux de réhabilitation sur notre réseau intercommunal de transport, en sachant qu'il faut, bien entendu, que la CPS réalise également ses travaux sur les réseaux de collecte. Puisqu'à nous seuls, on n'arrivera pas à réduire les problèmes d'eaux claires parasites et d'eaux claires météoriques, qui sont présentes dans nos réseaux par temps de pluie.

Rapidement, pour vous dire également que les élus ont approuvé le choix du délégataire sur notre nouvelle DSP, ils l'ont approuvé mardi dernier, SUEZ Eau France, qui était candidate avec Veolia, a été jugée la mieux-disante, avec une baisse de 19 % de la redevance transport, avec aussi une harmonisation des contrats ; on avait 7 contrats, on n'en aura plus qu'un. Et puis également, on a redéfini le périmètre de la délégation, l'exploitation des ouvrages. Sur le précédent contrat, on avait des prestations, et là, les élus ont décidé de les réaliser en interne. Tout ce qui est système d'information géographique, Inspection TéléVisuelle (ITV), curage préalable et enquête parcellaire.

Mme le Maire : Juste préciser peut-être Séverine, que cette délégation, elle ne concerne que quelques communes et que Longjumeau ne fait pas partie de ces communes concernées.

Mme Collomb : Oui. Elle concerne le réseau de transport, c'est pour ça que je vous ai mis la redevance transport qui concerne Longjumeau, mais effectivement, pour la collecte, il y a 13 communes qui nous ont transféré la compétence collecte, ce sont plutôt des communes de l'amont du territoire, des petites communes. Et dès qu'on arrive sur l'aval du territoire, on est sur les communes qui ont dû transférer leur compétence collecte aux agglos en 2020.

Rapidement, d'autres activités du SIAHVY et notamment le Contrat Territorial Eau Climat, avec un volet très important sur la gestion des eaux pluviales. En décembre 2021, le SIAHVY a organisé des journées techniques sur la thématique gestion à la source des eaux pluviales et notamment tout ce qui était désimperméabilisation des cours d'école. On a effectué une visite de la cour d'école de Palaiseau, puisque les cours d'école sont souvent très imperméabilisés et, avec une désimperméabilisation des écoles, on peut traiter le volet eaux pluviales en les gérant à la source. Mais également tout ce qui est rafraîchissement et îlot de fraîcheur.

Et on continue rapidement notre communication classique Rando'durables, journées techniques, journées du patrimoine et les différents magazines, enfin le magazine annuel que vous avez dû recevoir dans vos boîtes aux lettres, et puis, bien évidemment, les classes d'eau, on reçoit ou on se déplace et on va voir plus de 2 000 enfants tous les ans.

Un bilan financier, sauf si vous avez des questions, je ne vais pas m'y attarder, c'est exactement la même slide que celle qui est présente sur le rapport d'activité.

Mme le Maire : Merci beaucoup Séverine. Avant de rouvrir la séance, est-ce qu'il y a des questions ? Stéphane ? Oui, allez-y.

Mme Lokimbango (*hors micro*) : C'est plus en rapport avec le Conseil que directement...

Mme le Maire : D'accord, donc il n'y a pas de questions à poser directement à Séverine du SIAHVY. Oui, Stéphane.

M. Delagneau : Bonsoir à tous, je voudrais juste compléter, Séverine vous a parlé de ce qu'il s'est passé en 2021 et je voudrais évoquer, moi, ce qu'il ne s'est pas passé en 2021, suite aux travaux qui ont été réalisés en 2020, sur la rue d'Effiat, à la fois par le SIAHVY pour la partie réseau, et par la CPS et la Ville pour la partie voirie. Vous vous souvenez sûrement, dans ce quartier d'Effiat, qui est le point bas de la Ville, tous les 6 mois, on rencontrait un débordement du réseau pluvial, car la rivière montait en charge et le réseau pluvial étant très plat, il sortait par le carrefour Effiat-Michel de Gaillard. Et les travaux qui ont été réalisés en 2020 ont permis à la fois de recréer cette continuité des eaux pluviales sur la rue d'Effiat, dans un contexte très compliqué, avec une présence de réseaux très importante et une pente très faible. Et surtout la mise en place de 3 vannes, au niveau du débouché de la rue du Canal, sur le canal de sortie du bassin de Saulx, qui permet aujourd'hui au SIAHVY, quand le bassin de Saulx est plein, de le vider très rapidement, en 48h je crois, sans inonder le quartier d'Effiat, alors qu'auparavant, si on ne voulait pas inonder le quartier d'Effiat, ça mettait près de 7 jours. Ces travaux permettent aujourd'hui au SIAHVY, ça ne réglera pas les problèmes d'inondation en cas de crue centennale, il ne faut pas rêver, mais ça permet quand même de mieux gérer le niveau d'eau du bassin et de garder une certaine maîtrise de ce niveau et l'arrivée des eaux de l'amont.

Et l'autre point que je voulais évoquer, il y aura toujours un risque inondation à Longjumeau, il ne faut pas l'oublier, c'est pour cela que dans le cadre du PAPI, le Programme d'Action Prévention Inondation, pour lequel le volet étude s'est achevé en 2021, par des diagnostics de vulnérabilité, réalisés par le SIAHVY et financés par la Ville, pour 5 bâtiments communaux, 3 copropriétés et 4 riverains individuels de la rue Michel de Gaillard, le SIAHVY est en train de lancer les dossiers, afin d'aider chaque partenaire à lancer ses dossiers de travaux. Parce que l'Etat, profitant de la bonne volonté de tout le monde, a accepté d'accélérer le volet travaux, par rapport au calendrier initial, qui était de 2024, je crois. Dès 2022 et 2023, chacun peut faire ses travaux pour réduire le risque vulnérabilité de ses installations en cas d'inondation.

Mme le Maire : Je crois d'ailleurs que cette semaine, on a eu les infos concernant les subventions qui pouvaient être attribuées pour réaliser ces travaux. Et on est très contents, parce que c'est vrai que la première fois qu'on en a parlé avec les riverains, qu'on a essayé d'associer tout le monde, l'échéance de réalisation paraissait assez lointaine et les gens n'étaient pas forcément incités à rentrer dans le dispositif. Mais là, maintenant, on est quand même beaucoup plus à même de pouvoir avancer et de faire en sorte d'avoir un vrai diagnostic et surtout, d'être dans l'opérationnel pour pouvoir accompagner notamment ces habitations, qui avaient connu beaucoup de désordres pendant les inondations de 2016.

S'il n'y a pas d'autres questions, d'un point de vue plus technique, sur le SIAHVY, non ? Merci beaucoup Séverine, chaque année, de venir nous présenter ces deux rapports. Et donc je rouvre notre séance de Conseil Municipal.

Réouverture de la séance à 20:46.

Avant de prendre acte de ces deux rapports, Madame Lokimbango, vous vouliez poser une question.

Mme Lokimbango : Oui, je voulais savoir, sachant comme Monsieur nous l'a rappelé, qu'il n'y a pas de risque zéro, et qu'on est dans une zone inondable, qui a été d'ailleurs reconnue en état de catastrophe naturelle, je voulais savoir, au niveau des nouvelles constructions, qui se situent au niveau d'Emmaüs, quelles mesures avaient été prises, vu que c'est sur une zone, ils sont implantés dans une zone limite inondable. Est-ce qu'au niveau des constructions, il y a des mesures particulières qui ont été prises et quelles sont-elles ?

Mme le Maire : Dans chaque nouvelle construction, les règles d'urbanisme, qui sont inscrites dans le PLU, régissent et prennent en compte si nous sommes en zones PPRI et la couleur du PPRI et, en fonction de cela, il y a des prescriptions qui sont adaptées. En l'occurrence, sur cette zone, puisqu'on est sur un point bas, il y a eu beaucoup de prescriptions qui ont été prises, notamment aussi sur la question de la pleine terre, qui fait partie des évacuations. Et, à chaque document d'urbanisme, il doit être soumis au SIAHVY qui émet un avis, pour vérifier le débit de fuite de sortie d'eau, notamment sur le pluvial, puisque là aussi, c'est une obligation réglementaire, qui est fixée par le règlement du SIAHVY et donc par la Ville, inévitablement. C'est à partir de là que, non seulement, les avis, quand ils sont réputés favorables, sont inscrits au permis, transmis à la Préfecture, qui, elle, valide ou pas le permis de construire. Voilà le schéma réglementaire pour tout ce qui concerne chaque permis de construire, quand il se situe n'importe où, mais en particulier sur les zones qui peuvent être plus sensibles. Et en sachant que depuis 2016, nous avons formulé la demande auprès de l'Etat à ce que le PPRI puisse être révisé et qu'aujourd'hui, ce n'est toujours pas le cas. Nous appliquons aussi des mesures restrictives, dans le cadre de notre PLU, sur des zones qui ne sont même pas dans le PPRI, mais qu'on a connues comme étant inondées et sur lesquelles on intervient, alors qu'il n'y a pas de règles précises et officielles qui sont contraintes dans un PPRI. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non.

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel d'activité pour l'exercice 2021 et prend acte du rapport annuel sur l'assainissement pour l'exercice 2021.

Mme le Maire : Ensuite, je redonne la parole à Stéphane, pour le contrat de partenariat public-privé pour la rénovation et la gestion du réseau d'éclairage public, la signalisation lumineuse tricolore, pour là aussi, et c'est l'exercice de ce Conseil municipal de rentrée, l'approbation d'un certain nombre de rapports annuels. Là, nous sommes sur celui du 1^{er} février 2021 au 31 janvier 2022. Stéphane, je te laisse la parole, et il s'agira encore d'une prise d'acte.

22.10.05

Contrat de partenariat public-privé pour la rénovation et la gestion du réseau d'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore – Présentation du rapport annuel d'activités février 2021 à janvier 2022

M. Delagneau : Oui, tout à fait. Comme tous les ans, ce rapport annuel du PPP qui, je le rappelle, suite au transfert de la voirie à la CPS en 2018, a été transféré à l'Agglomération pour sa plus grande partie, c'est-à-dire l'éclairage public et les feux tricolores. Restent à la charge de la Ville, le volet vidéoprotection, le volet sonorisation et les illuminations de Noël. En quelques mots, le programme travaux 2021 consistait dans le remplacement de 10 caméras de vidéoprotection et la rénovation de 5 carrefours à feux. Globalement, en termes d'économies d'énergie, par rapport à la situation initiale, en 2010, aujourd'hui nous consommons 27 % de moins que ce qui était consommé en 2010. Pour ce qui s'agit des signalements, en 2021 on a pu constater 35 % de signalements de pannes en moins par rapport à 2020 ; et pour les caméras des feux tricolores, le nombre des signalements restent constants. Et toujours dans le cadre du volet sobriété, avant que la sobriété devienne un thème prégnant et à la mode, nous avons déjà commencé avec notre partenaire Bouygues à réfléchir sur un avenant qui consisterait à remplacer nos luminaires par une technologie LED. Cette technologie LED n'était pas encore, en 2009, au moment où le contrat a été négocié, au point pour l'éclairage public. Elle existait dans les bâtiments mais pas encore pour l'éclairage. Nos luminaires actuels sont déjà plus performants que ce qu'ils n'étaient avant 2010. Cette modification de matériel nous permettrait encore de réduire notre consommation d'énergie et surtout de graduer, au cours de la nuit, l'intensité lumineuse. On peut voir dans différentes villes, plusieurs expérimentations soit de coupures, soit d'abaissement, et il semble qu'un abaissement fort de l'éclairage apporte le moins de désagrément aux usagers, par rapport à la coupure qui peut conduire à certains problèmes de sécurité, pour les piétons notamment et les vélos.

Mme le Maire : Merci Stéphane. Je rajouterai juste que sur les mâts de grande hauteur, donc sur les voies de circulation, la technologie LED n'était pas au point et pas adaptée par rapport aux recommandations en 2018. Par contre, sur tout ce qui était cheminements et mâts de basse hauteur ou éclairages de parkings par exemple, comme à Anne Frank ou les cheminements piétons le long des berges, enfin bref, tous ces éclairages-là sont déjà en LED. Il s'agit vraiment juste d'un passage en LED des grands éclairages lumineux, pour les circulations routières notamment.

Est-ce qu'il y avait des questions sur ce rapport d'activité du PPP ?

M. Bourichi : J'en ai une Madame le Maire.

Mme le Maire : Oui, bien sûr.

M. Bourichi : Concernant les éventuelles coupures de courant, je sais qu'il y en a déjà eu, est-ce que c'est Bouygues qui décide ou c'est la Municipalité qui décide des quartiers ?

Mme le Maire : Vous parlez de quels types de coupures, excusez-moi ?

M. Bourichi : Dans le cas où on serait amenés à faire des coupures de courant momentanées.

Mme le Maire : Vous voulez dire en rapport avec ce qui vient d'être dit ?

M. Bourichi : (hors micro) ...qui serait amené à décider, est-ce que c'est la Municipalité qui décide ou est-ce que c'est Bouygues ?

Mme le Maire : C'est toujours la Municipalité qui décide.

M. Bourichi : D'accord.

Mme le Maire : Quoi qu'il en soit, Bouygues n'est que le prestataire, il fait ce qu'on lui dit.

Le Conseil municipal prend acte.

Mme le Maire : Je donne la parole maintenant à Jean-Louis Lequin pour l'accord de principe de recours à la DSP sur le marché alimentaire.

22.10.06

Accord de principe sur le recours à une Délégation de Service Public pour le renouvellement du contrat de concession d'exploitation et de gestion de la Halle et des marchés forains communaux de la place de Bretten et des Arcades

M. Lequin : Oui, bonsoir Madame le Maire, bonsoir chers collègues. Par la note de synthèse 22.10.06, vous avez pu voir que le contrat de délégation et de l'affermage avec la société Loiseau concernant l'exploitation de la Halle de marché et des marchés forains d'approvisionnement situés aux Arcades, arrive à expiration le 28 février 2023.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal, par le biais de cette note de synthèse, que la gestion des marchés forains soit à nouveau confiée à un prestataire extérieur à la Commune, par le biais d'un contrat de concession. Vous avez pu, dans la pièce annexée, appelée le rapport de présentation, vous informer sur l'ensemble des éléments qui sont sujets à l'acceptation d'un marché et à ce lancement de marché.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter le recours à cet appel d'offres, afin de procéder à un choix d'un nouveau délégataire.

Mme le Maire : Merci Jean-Louis. Est-ce qu'il y a des questions sur cet accord de principe ? Non.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Adopté à l'unanimité.**

Je donne la parole à Christophe, une fois n'est pas coutume, il intervient en milieu de Conseil, dans le cadre des affaires générales, cette fois. Vas-y, je te laisse présenter, parce que si je dis le titre, je crois que j'aurais tout dit, donc à toi.

22.10.07

Adhésion au groupement de commandes coordonné par la Communauté Paris-Saclay relatif à la fourniture de papier

M. Kreiss : Merci Madame le Maire, bonsoir à tous. Oui, il s'agit de l'adhésion à un groupement de commandes relatif à la fourniture de papier. Je vais quand même en dire un

peu plus que le titre. Je pense que tout le monde comprend l'intérêt d'une convention de groupement de commandes, que ce soit d'ailleurs là pour le papier, comme pour d'autres thématiques, parce que ça nous permet de bénéficier de la mutualisation des achats et ça permet de réaliser des économies d'échelle. Il faut savoir, et c'est expliqué dans la note, que la ville de Longjumeau et le CCAS s'étaient associés dès 2017, par le biais de l'acquisition de papier à la démarche de mutualisation des achats, qui avait été initiée par la Communauté d'agglomération Paris-Saclay ; et puis, en 2018, il y a la signature d'une convention cadre de groupement de commandes. On a parlé tout à l'heure du coût de l'énergie, il n'y a pas que le coût de l'énergie, il n'y a pas que ça qui augmente, le coût du papier aussi. Cette convention a été dénoncée et c'est vrai que pour le papier, le coût a augmenté de l'ordre de 40 %.

Le but de cette délibération, c'est de repasser sur un nouveau groupement de commandes, il y a la Communauté d'agglomération qui aura pour mandat la signature du marché. Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette convention de groupement de commandes qui, comme je l'ai expliqué, permet de réaliser quelques économies.

Mme le Maire : Merci Christophe, tu fais bien de le préciser, parce qu'effectivement, il y a un certain nombre de contrats sur lesquels les prestataires ont essayé, en tous les cas, de nous appliquer des mesures d'augmentation bien supérieures à ce qui était écrit dans les différents contrats, d'où, quelques fois, la nécessité de pouvoir rompre et repartir sur des nouveaux marchés. On a aussi connu des pénuries sur le papier. Au-delà des coûts qui flambent, il y a aussi un certain nombre de matières premières ou de matériels, sur lesquels nous connaissons des pénuries et qui augmentent la difficulté des services à pouvoir gérer le quotidien, sur un certain nombre de sujets.

Y a-t-il des questions sur ce groupement de commandes ? Là, vous savez, on l'a déjà dit, on procède souvent maintenant comme ça pour limiter les coûts, mais là, c'est vraiment juste pour faire face à cette augmentation. Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Adopté à l'unanimité.**

On passe à la convention pour le versement de la participation 2022-2025 de la Commune, dans le cadre de la navette, une participation à la Communauté d'agglomération et je donne la parole à Bernard.

22.10.08

Convention pour le versement de la participation 2022-2025 de la commune à la Communauté d'agglomération Paris-Saclay pour les navettes

M. Xavier : Bonsoir à tous. Depuis 2010, pour favoriser les mobilités dans notre Commune, on a mis en place des navettes qui circulent et qui sont gratuites pour les usagers, point important. La gratuité a forcément un coût auprès de la Commune. Au niveau de la convention pour les exercices de 2022 à 2025, la répartition va se faire à hauteur de 50 % auprès de la Commune et 50 % au niveau de l'Agglomération, ce qui amène un coût de 180 000 € pour l'année 2022, un montant qui a fortement augmenté par rapport à la précédente, quasiment plus de 100 000 €. C'est un effort conséquent qu'on réalise pour permettre aux Longjumellois de continuer à pouvoir circuler sur toute la Commune.

Mme le Maire : Préciser que dans ce surcoût, il y a la question du renouvellement des matériels, là aussi, puisqu'on est partis, il y a un nouveau marché de navettes, peut-être que

vous les avez vues, vous avez pu constater quand même qu'elles ont changé, évolué et que, face aux enjeux écologiques, il a été fait le choix d'avoir des navettes qui soient effectivement GNV. Et cette forme de motorisation entraînait un surcoût assez conséquent. Et l'autre surcoût qui a été généré, est celui de la répartition des charges, puisque là, entre Agglo et Ville, on est à 50-50, alors que, auparavant, nous étions, je crois de mémoire, à 80-20.

Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Adopté à l'unanimité.**

On passe ensuite, toujours avec Bernard, à un programme, mis en place aussi dans le cadre des actions du Plan Climat Air Energie Territorial de l'Agglomération et auxquelles la Ville participe.

22.10.09

Convention de partenariat ACTEE SEQUOIA 3 entre la FNCCR, la CPS et les communes partenaires

M. Xavier : C'est une convention de partenariat, je vais citer tous les acteurs, c'est ACTEE SEQUOIA 3, avec la FNCCR, la CPS et les communes partenaires, dont la nôtre. Le but de ce programme, c'est de pouvoir accompagner les collectivités dans le cadre d'actions en faveur de l'économie d'énergie, de l'amélioration de la performance énergétique de nos bâtiments. Dans ce cadre, on demande une subvention à hauteur de 2 500 € pour réaliser trois audits thermiques avec la salle des mariages et la salle Anne Frank.

Mme le Maire : Merci. Ce dispositif ACTEE SEQUOIA 3, c'est, comme son nom l'indique parce qu'il y en a eu d'autres avant. Et ce qui est intéressant aussi, dans le cadre des subventions que touche l'Agglomération quand on participe à des programmes comme ceux-ci, avec la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies, la FNCCR, c'est que dans les subventions que nous avons, nous avons aussi la participation à des postes, notamment pour des économies de flux. C'est grâce à des projets comme ceux-ci que maintenant l'Agglomération a fait des économies et va pouvoir développer un deuxième poste. Et c'est ce qui nous permettra de nous accompagner sur toutes ces économies d'énergie pour nos bâtiments communaux.

Y a-t-il des questions sur cette convention ? Non.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Adopté à l'unanimité.**

Toujours Bernard, avec le Projet Partenarial d'Aménagement pour la requalification de la RN20.

22.10.10

Approbation du contrat de Projet Partenarial d'Aménagement pour la requalification de la RN 20 (PPA RN20)

M. Xavier : La requalification de la RN20 est un projet qui a pour but de répondre aux enjeux de mobilité, de transition écologique et d'aménagement, via une démarche concernée, avec

tous les acteurs traversés par cette route, dont on fait partie. Ce projet a pour but de répondre à trois objectifs importants : favoriser l'usage multimodal lié aux différentes mobilités ; l'optimisation de la RN20 pour qu'elle devienne fonctionnelle, verte et intelligente ; et poursuivre la requalification urbaine, paysagère et économique de cet axe structurant.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver ce contrat de Projet Partenarial d'Aménagement et de demander l'engagement des autres partenaires, avec l'Etat, la Région et le Département.

Mme le Maire : Merci. En complément, juste vous dire que ce PPA RN20 vient à la suite de ce que nous avons et qui existait déjà. Il s'appelait le syndicat mixte RN20. Ce syndicat mixte RN20 a acté sa dissolution pas plus tard qu'hier. J'avais une réunion sur ce thème en étant la Présidente, pour que, avec l'ensemble des membres, nous actions le fait de demander l'arrêté de dissolution auprès du Préfet. Ce nouveau dispositif de PPA RN20, qui prend la suite, aura la capacité opérationnelle, en étant partenarial et beaucoup plus large, de pouvoir déclencher des projets et notamment, sur la partie Sud du territoire et sur l'axe d'Angerville à Massy. Ce PPA va nous permettre de nous mettre autour de la table, notamment dans le cadre du CPER, avec bien sûr, la Région mais aussi l'Etat, qui s'engagent avec nous sur ce PPA.

Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Jérémie.

M. Martin : Non, juste une petite réaction, parce que c'est vrai que cette délibération, elle est quand même pour notre territoire extrêmement importante, puisque tu parlais du syndicat de la RN20, qui date du début des années 2000, grâce notamment à Nathalie Kosciusko-Morizet, qui avait été à l'initiative, avec des élus locaux, de la création de ce syndicat. Et après beaucoup d'années d'études et des frais importants engagés pour ces études, c'est vrai qu'on a eu du mal à voir comment ce projet pourrait aboutir, notamment avec le transport en commun en site propre. Et c'est vrai que ces dernières années, on avait une visibilité compliquée, c'est un projet lourd et là, le fait de revoir en plus la zone sur laquelle le projet va se dérouler, puisqu'avant c'était d'Arpajon à Massy et maintenant, on prend ce projet sur un axe plus important. Et, en tout cas, c'est vraiment extrêmement bien, puisqu'on le sait aussi que, ces dernières années, la difficulté a été aussi avec la Région qu'on a eu du mal à convaincre de la rentabilité économique du projet qu'on portait. Et là, le fait que le Département puisse être à la manœuvre, prendre ce dossier à bras le corps, avec la Région partenaire, c'est une très bonne nouvelle pour le territoire. J'espère que nous, et on y veillera, sur le fait que chacun tienne ses engagements. Sur le Département et la Région, j'ai envie de dire que les choses vont dans le bon sens, mais pour le coup, on n'y arrivera pas sans une aide forte de l'Etat et d'avoir au moins, au niveau local, des gens qui s'impliquent sur ce sujet, ce qui n'a vraiment pas été le cas au cours des dernières années. J'espère que cette fois-ci, au-delà du Département, des villes concernées, et de la Région, l'Etat montrera un intérêt certain pour ce projet important pour notre territoire. Ce projet est extrêmement important pour notre territoire, d'autant plus avec des constructions, pour ceux qui se baladent le long de la RN20, qui vont amener une augmentation du trafic et c'est donc un sujet pour notre territoire extrêmement important.

Mme le Maire : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Non. Je soumetts au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 33 pour, 2 abstentions (Grâce LOKIMBANGO et Mohamed BOURICHI). **Adopté à la majorité.**

Je laisse la parole à Bernard, sur le transfert de propriété et de gestion de l'ensemble des réseaux de la résidence du Bief.

22.10.11

Transfert de propriété et de gestion de l'ensemble des réseaux de la résidence du Bief dans le domaine public communal

M. Xavier : Comme vous avez pu le lire, cette délibération est un ajustement à la délibération de décembre 2018 ; on n'avait pas précisé que le transfert des voies de la résidence du Bief comportait aussi les réseaux. On intègre les réseaux à cette délibération, et il est bien évidemment précisé que cela n'a pas de coût pour la Commune.

Mme le Maire : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Madame Lokimbango.

Mme Lokimbango : J'ai une question, parce que je n'ai pas compris, je ne vais pas vous mentir, à quoi servait exactement le Bief. Il s'occupe de racheter, j'essaie de récapituler, excusez-moi si...

M. Bourichi : Le Bief, c'est un quartier de la Ville.

Mme Lokimbango : Ah c'est un quartier, ok. D'accord, parce que j'ai fait des recherches, mais je me suis perdue. J'ai mal recherché et je ne vais pas vous mentir, je préfère être sincère que de voter sans savoir.

Mme le Maire : Pas de souci. C'est un dossier qui dure depuis 25-30 ans. Les résidents du Bief étaient bien contents de pouvoir enfin passer au transfert de propriété, mais il fallait aussi le faire pour les réseaux.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Adopté à l'unanimité.**

Ensuite, la convention de mandat entre la Ville et la SPL, je laisse la parole à Bernard, s'il te plaît.

22.02.12

Convention de mandat entre la Ville et la Société Publique Locale (SPL) Nord Essonne dans le cadre du Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) du Quartier Bel Air - Rocade

M. Xavier : Le 21 juillet dernier, la convention, qui avait été présentée au Conseil Municipal de décembre, a été signée avec les différents partenaires, l'Etat, la Commune, la CPS, le bailleur Essonne Habitat, Action Logement et Foncière Logement. Vous vous en souvenez peut-être, sûrement, je l'espère, le 31 mai dernier, on a intégré le capital de la SPL Nord Essonne pour bénéficier de son ingénierie. Dans le cadre du programme du NPNRU, on souhaite déléguer à la SPL le soin de réaliser les ouvrages Ville. Pour rappel, c'est la construction d'un nouvel équipement, qui réunit les fonctions de gymnase, la Maison de

quartier et la crèche communale. Point important, la CPS aussi va déléguer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des opérations d'aménagement à la SPL Nord Essonne. Donc la SPL Nord Essonne assurera l'ensemble de la coordination du projet de renouvellement urbain Rocade Bel Air, bien évidemment avec le bailleur social.

Mme le Maire : Merci Bernard. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur cette délibération ? Non.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Adopté à l'unanimité.**

Ensuite, c'est une délibération qu'on prend systématiquement, on n'est pas obligés, mais on préfère soumettre au Conseil municipal les différentes modifications ou nouveau PLU de nos communes voisines. Là, en l'occurrence, il s'agit d'une modification pour le PLU de la commune de Morangis. Ah pardon, j'ai passé la 13, je suis désolée. Excuse-moi Stéphane, je voulais laisser la parole à Bernard. Vas-y Stéphane sur la 13, sur les travaux d'investissement.

22.10.13

Divers travaux d'investissement - Soutien à l'Investissement Communal – Approbation des conventions de fonds de concours passées entre la communauté d'agglomération Paris-Saclay et la commune de Longjumeau

M. Delagneau : Oui, il s'agit d'une délibération relative au fonds de solidarité de l'Agglomération vis-à-vis des communes membres. On rappelle que dans le cadre du pacte fiscal, qui a été voté en 2016, un fonds de soutien à l'investissement communal avait été voté pour un montant global de 22,6 millions, dont 1,2 million d'euros affectés à la ville de Longjumeau. Pour cette année, on propose 3 opérations qui seront subventionnées à hauteur de 50 % HT par l'Agglomération. Il s'agit de la réfection totale de l'étanchéité de la toiture terrasse de la Mairie, avant que l'eau nous tombe sur la tête, pour un montant de 66 000 HT. Également, dans le cadre du programme annuel de rénovation des écoles, la rénovation de plusieurs sanitaires pour les écoles maternelles, Maryse Bastié et Albert Schweitzer et de l'école élémentaire Saint-Exupéry, pour un montant de 70 000 €. Et également la rénovation de diverses clôtures au niveau de la crèche collective Yvonne Estival et du cimetière, pour ceux qui s'y promènent, parce que c'est un lieu de promenade, malgré tout, agréable, j'y vais régulièrement. Vous pouvez voir que du côté des pavillons de la rue des Cerisiers, la clôture est en train de tomber dans le cimetière, donc on va la rénover pour un montant de 55 000 € HT.

La Ville sollicite la CPS pour un montant global de 91 000 € HT, qui vient solder le fonds d'investissement du programme 2017-2022. Et pour information, dans le cadre du futur pacte financier, un dispositif équivalent a été acté ; le montant n'est pas encore connu, mais le même principe sera reconduit.

Mme le Maire : Tout à fait, effectivement. C'est le cas à partir de 2023. Y a-t-il des questions sur ces travaux d'investissement ? Non.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Adopté à l'unanimité.**

On passe donc à l'avis de la commune de Longjumeau pour le PLU de la commune de Morangis et je redonne la parole à Bernard.

22.10.14

Avis de la commune de Longjumeau sur la modification n°1 du PLU de la commune de Morangis

M. Xavier : Comme l'a précisé Madame le Maire tout à l'heure, c'est un peu une tradition en tant que commune limitrophe d'être sollicitée dans le cadre d'une modification de PLU. Comme vous avez pu le lire, cela n'impacte pas Longjumeau. Je propose, vu qu'il n'y a pas d'incidence sur notre Commune, d'approuver, et d'émettre un avis favorable sur cette modification.

Mme le Maire : Y a-t-il une demande de questions ? Non. Je soumetts l'avis.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Adopté à l'unanimité.**

On passe ensuite à la délégation du droit de préemption à l'EPFIF, toujours Bernard.

22.10.15

Délégation du Droit de Préemption Urbain à l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) dans le cadre de la convention d'intervention foncière entre la commune de Longjumeau, l'EPFIF et la communauté d'agglomération Paris Saclay (CPS)

M. Xavier : Le 5 juillet dernier, en Conseil municipal, on a approuvé la convention foncière entre notre Commune, l'EPFIF et la Communauté Paris-Saclay, pour que l'EPFIF puisse exercer le Droit de Préemption Urbain, l'EPFIF n'étant pas habilité, car c'est une compétence du Maire.

Il est donc demandé au Conseil d'autoriser le Maire à déléguer ce droit. Je rappelle quand même que la Commune reste libre de recourir ou non à l'EPFIF et au cas par cas, elle conserve la possibilité de procéder elle-même aux acquisitions.

Mme le Maire : Merci Bernard. Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? Oui, Patrick.

M. Chadel : Je ne participe pas au vote.

Mme le Maire : Oui, ok merci.

M. Bourichi : Moi, j'ai 1 ou 2 questions.

Mme le Maire : Oui bien sûr, allez-y Monsieur Bourichi.

M. Bourichi : Qu'est-ce qu'on appelle « veille foncière » et pourquoi il n'y a que 5 secteurs qui sont mentionnés ? Et le plus inquiétant, c'est qu'on voit qu'il y a des secteurs de Balizy-Gravigny qui sont en vert, qui ont l'air d'être des zones vertes. Est-ce qu'on projette d'urbaniser de ce côté-là ou pas ? Pour le moment, c'est tout pour les questions. Je vois que le secteur 2, c'est l'hôpital de Longjumeau, est-ce qu'on a des visées sur l'hôpital de Longjumeau, on ne comprend pas très bien pourquoi on fait une délégation des pouvoirs du Maire à l'EPFIF.

M. Xavier : Comme je l'ai rappelé en début de mon intervention, cette convention, on l'a adoptée tous ensemble le 5 juillet dernier, donc il n'y a pas de surprise, ce sont les mêmes zones qu'on avait déjà indiquées. Le but de la veille foncière, c'est de pouvoir, aujourd'hui, être accompagné par cet Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France sur des possibilités de mutation, sur les différentes zones que l'on avait délimitées.

L'autre question, par rapport à l'hôpital, c'est aussi pour nous accompagner sur l'évolution du site de l'hôpital. Aujourd'hui, pour rappel, la convention EPFIF a une durée de 5 années pour un montant de 10 millions d'euros. Vous imaginez bien que la capacité financière de la Ville ne peut se permettre de bloquer cette somme d'argent.

Et sur Balizy-Gravigny, ça fait partie des zones urbanisables qu'on souhaite surveiller.

Mme le Maire : C'est vraiment aussi, comme vient de le dire Bernard, une façon pour la Ville, de pouvoir mieux maîtriser le foncier et être accompagnée, en partenariat avec l'EPFIF, notamment sur le site de l'hôpital, qui est toujours propriété de l'hôpital, il faut le rappeler. La mobilisation de l'EPFIF permet de déclencher des études, des subventions, que la Ville toute seule ne pourrait pas aller chercher. C'est le cas, notamment là, sur les fonds friches ou des choses comme ça, enfin typiquement les fonds friches. Nous pouvons permettre de réaliser des études et c'est un établissement comme l'EPFIF qui peut les porter, à condition que nous soyons plusieurs, avec la Communauté Paris-Saclay autour de sa compétence, et avec la Ville évidemment, pour pouvoir travailler ensemble sur des montages. Montages financiers certes, mais aussi, dans le cadre de cette attention particulière sur le foncier, être en capacité, à travers nos différentes compétences, de pouvoir bloquer des projets d'aménageurs qui pourraient ne pas convenir aux différents objectifs que nous nous fixons et que nous allons fixer dans le document d'urbanisme. C'est à ça que ça sert, c'est que, aujourd'hui, si toutefois il se présentait sur ce site ou sur un autre secteur, un aménageur ou des promoteurs qui voudrait déposer un projet et que pour les contraindre à ne pas le faire, on soit obligés de débloquer une somme d'argent qui soit bien au-delà de la capacité financière et budgétaire de la Ville, cette délégation de préemption permet à l'EPFIF, elle, de prendre la main pour la Ville. Vous comprenez ?

M. Bourichi : Oui, j'ai bien compris.

Mme le Maire : Voilà, c'est ça que ça veut dire. Oui, Stéphane.

M. Delagneau : Jilali Zinabi, qui m'a donné son pouvoir, ne prendra pas part au vote.

Mme le Maire : Merci. Je soumetts au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Patrick Chadel et Jilali Zinabi ne prennent pas part au vote.

31 pour, 2 contre (Grâce Lokimbango et Mohamed Bourichi) **Adopté à la majorité.**

On passe ensuite à la délibération qui concerne la modification du règlement intérieur des Maisons de Quartier, c'est moi qui vais le présenter.

22.10.16

Modification du règlement intérieur des Maisons de Quartier

Mme le Maire : Pour vous dire que le précédent règlement datait de 2016, et comme vous vous en doutez, il y a nécessité de pouvoir s'adapter et de toiletter ce règlement, pour faire en sorte qu'il soit plus à même de répondre aux besoins des habitants, dans le cadre de cette Maison de quartier. Mais c'est surtout aussi parce que nous avons un nouveau projet social et qu'il doit s'accompagner d'un règlement qui lui correspond. C'est en ce sens que la modification de ce règlement était nécessaire. Elle vous a été présentée dans le cadre de cette note de synthèse.

Est-ce que vous aviez des questions ?

Mme Lokimbango : Je trouvais ça juste dommage qu'on soit passés de 4 à 2 Maisons de Quartier, et savoir s'il n'y avait pas une raison à ça, si c'était parce que c'était moins fréquenté ou le manque de personnel. Pourquoi pas réaménager ces Maisons de Quartier ?

M. Bourichi : J'ai une autre question moi, c'est qu'on s'aperçoit que cette modification de règlement concerne uniquement la Maison de quartier Colucci, or nous avons également la Maison Brassens, je ne sais pas comment vous la dénommer, qui pour moi est une Maison de quartier, qui n'a pas l'air d'être concernée par cette modification de règlement.

Mme le Maire : Merci. C'est que, comme le soulignait Madame Lokimbango, en fait la Maison Brassens n'est plus une Maison de quartier, celle qui est la Maison de quartier aujourd'hui c'est la Maison Colucci, avec son annexe Orly Parc. Et effectivement, il y avait eu un déficit de fréquentation à l'époque, quand on avait pris acte du fait qu'on recentrait les activités sur une seule Maison de quartier, et notamment Colucci. C'est en ce sens que ce choix avait été fait à l'époque. Aujourd'hui, il faut savoir que, grâce au projet social, nous souhaitons vraiment faire en sorte que cette Maison de quartier, qui est au cœur du projet de renouvellement urbain du quartier Bel Air Rocade soit vraiment la cheville ouvrière de la concertation, de la co-construction avec les habitants, autour de ce projet, avec beaucoup de sujets qui vont être partagés avec les habitants, pour permettre une meilleure appropriation de l'ensemble des travaux qui vont se réaliser ; et faire en sorte que les habitants puissent se constituer au sein des différents collectifs pour réussir à se fédérer autour d'un projet global, comme celui que va être le projet de renouvellement urbain. Vraiment, ce projet social fait un tout avec cette Maison de quartier Colucci. Certes la modification du règlement, c'est un élément matériel, mais c'est un tout pour réussir le futur projet de renouvellement urbain. Sans oublier bien sûr les autres habitants du quartier, qu'il s'agisse de la Villa Saint-Martin, qu'il s'agisse des Coteaux, qu'il s'agisse de tous les quartiers Sud qui sont autour, puisqu'il y a aussi, dans le cadre de cette Maison de quartier et du projet social, la volonté de travailler avec les autres structures de la Ville, comme la bibliothèque, qui n'est pas loin, et de faire en sorte qu'on mêle les activités et qu'elles soient le plus variées possible.

Mme Lokimbango : Une autre chose, j'entends bien ce que vous dites, mais le fait de concentrer dans ces 2 Maisons de Quartier, sachant que les 4 n'avaient pas la même fonction et ne visaient pas forcément la même tranche d'âge, ça ne peut pas créer des inégalités ou baisser la fréquentation d'une certaine tranche d'âge, qui ne se retrouverait plus à la Maison Colucci ? Parce que c'est vrai que les autres, c'était plus pour les jeunes,

peut-être entre 12 et 16 ans, qui se posaient, qui se retrouvaient, alors que la Maison Colucci c'est un peu quelque chose de familial si je peux dire ça comme ça. Le fait de restreindre et de passer à 2 à la place de 4, est-ce que ça ne peut pas être problématique sur le long terme, même si ça part d'une bonne démarche, je l'entends.

Mme le Maire : Merci. Juste par rapport à cette question des publics et notamment le public jeune, il y a un gros travail qui est fait avec la structure jeunesse, pour aller vers les différents publics et les ramener vers l'espace jeunes, qu'il se situe sur Balizy-Gravigny ou qu'il se situe sur d'autres secteurs de la Ville, le secteur Nord, qui lui, peut se rapprocher aussi d'Orly Parc. Mais en tous les cas, notre volonté est vraiment, à travers la politique jeunesse, d'aller chercher ces publics 12-16 ans que vous évoquez. Et sur le volet famille, notamment par rapport à Balizy-Gravigny, il y a un enjeu aussi associatif et on a la chance, notamment à Balizy-Gravigny, d'avoir des associations qui sont très actives et qui travaillent beaucoup sur ce lien social. C'est l'exemple qu'on a typiquement aujourd'hui, avec le Salon d'Automne qui se trouve à la Halle Mandela, qui fait en sorte qu'on ait tous les partenaires associatifs qui puissent exposer. Cela contribue aussi à créer plus de liens entre les quartiers, entre les familles. Ce que je veux dire par là, c'est que, dans le cadre des ateliers, par exemple artistiques, de la Maison Colucci, il y a aussi des personnes qui viennent de Balizy-Gravigny et d'autres secteurs de la Ville, pour participer à toutes ces activités en journée ou même sur les sorties, on va en parler après. Mais on a quand même un public, certes, du quartier, mais il y a aussi un facteur d'attractivité pour les différents publics sur cette structure.

Mme Lokimbango : Je vais quand même insister sur le fait que, excusez-moi, c'est bien le fait que ce soit une Maison intergénérationnelle, si je peux dire ça comme ça, mais le fait, par exemple, la Fabrique et les autres espaces, c'était vraiment concentré pour les jeunes et du coup un endroit où les jeunes pouvaient s'exprimer, venir librement, et qu'ils ne vont pas forcément retrouver à Colucci, et je trouve ça dommage.

Mme le Maire : Merci. Redda, tu voulais intervenir sur le volet jeunesse.

M. Kouadri : Juste une petite précision, en ce qui concerne la Maison Georges Brassens, on s'est adapté tout simplement aux besoins des jeunes. A un moment donné, ils nous ont exprimé le fait qu'ils ne voulaient pas être forcément encadrés par des animateurs ou d'autres personnes, donc on les a accompagnés vers une association, ils ont créé une association, on les a accompagnés, et la Maison Brassens, vu qu'elle donne accès aux associations, ils ont pu avoir des créneaux horaires, tout simplement, pour accéder à ce bâtiment et puis se prendre en charge complètement. C'est aussi le but de les rendre autonomes, ça c'est la première des choses. Et, bien entendu, pour les autres, il y a un espace jeunes, même s'il est situé à côté du collège Pasteur, mais il est pour tous les Longjumellois, que ce soit de Balizy ou d'ailleurs. Merci.

Mme le Maire : Merci. Sur cette modification du règlement intérieur, je soumetts au vote ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 33 pour, 1 contre (Mohamed Bourichi), 1 abstention (Grâce Lokimbango). **Adopté à la majorité.**

On passe ensuite à la création de nouveaux tarifs pour les activités de la Maison de quartier du Centre social Colucci.

22.10.17

Création de nouveaux tarifs pour les activités de la Maison de quartier – Centre social Colucci

Mme le Maire : Effectivement, on en a parlé tout à l'heure, dans ses propos, Bernard a évoqué le fait que le service était gratuit pour les Longjumellois, mais que, inévitablement, ça avait un coût pour la Collectivité. Un certain nombre d'ateliers, de sorties, de soirées, beaucoup d'animations en tous les cas, sont prévues à la Maison de quartier, ce qui est bien normal, puisque dans le cadre de ce projet social, on se doit de répondre à ce type de besoins. Malheureusement, du fait de la gratuité, on a constaté qu'un grand nombre de personnes ne se présentent pas quand elles sont inscrites pour des activités. Et on a eu quelques fois jusqu'à 60 % de personnes qui ne se présentent pas. Et quand il s'agit d'une sortie de proximité, où on doit louer un minibus ou emprunter des transports en commun et que l'on a déjà des engagements financiers. Et nous, Ville, on s'est retrouvé à être obligé d'annuler et donc à avoir des pertes financières conséquentes, parce que, du fait de la gratuité, les personnes ne se sentaient pas « obligées » de venir. On a mis en place une grille tarifaire, qui vous est proposée dans cette délibération, vous pouvez voir que la participation reste symbolique, puisque, par atelier, pour l'atelier de cuisine, par atelier par personne, on est sur du 2 € par personne. Pour les sorties, on est sur le même tarif, sauf si toutefois, vous êtes une famille et à partir de la 3^{ème} personne du foyer, c'est 5 € mais par sortie, donc vous voyez que ce sont quand même des tarifs très raisonnables. Et puis, vous avez ensuite la question des soirées avec repas partagés, ou sans repas partagés, et les ateliers avec les prestataires qui ont été également tarifés.

Est-ce que vous avez des questions sur cette nouvelle grille de tarif ? Je sou mets au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 33 pour, 2 contre (Grâce Lokimbango et Mohamed Bourichi). **Adopté à la majorité.**

Je redonne la parole à Redda pour le service civique.

22.10.18

Service civique – Demande de renouvellement d'agrément auprès de l'agence du service civique – 2022-2025

M. Kouadri : Merci Madame le Maire. Dans le cadre de la politique de cohésion nationale et de mixité sociale, une loi a été votée le 10 mars 2010, afin d'instaurer le service civique. Elle offre, à toute personne, l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif, en effectuant une mission d'intérêt général auprès d'une association, d'une collectivité française. Les missions d'intérêt général doivent contenir un caractère philanthropique, dans plusieurs domaines, comme la solidarité, la santé, l'éducation pour tous, l'environnement, etc. Depuis le 7 décembre 2010, nous sommes agréés pour accueillir des jeunes âgés de 18 à 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap. Au tout début du dispositif, nous devions renouveler l'agrément tous les 2 ans, maintenant c'est passé à 3 ans.

Pour la période de 2022 à 2025, les missions proposées par la Ville sont les suivantes : le premier poste, c'est « contribuer à développer le lien avec les habitants », et il se déroulera au service communication, évènementiel, démocratie participative ; le second poste, c'est « aide ludothécaire », à la ludothèque de Longjumeau ; le troisième poste, c'est un

animateur solidaire, pour agir à la Maison Colucci ; et pour finir, un chargé du développement de la Carte Seniors et des actions de loisirs intergénérationnelles, au service Seniors. La période est de 12 mois, pour une durée hebdomadaire de 24 heures.

Le calendrier prévisionnel, en été 2022, le dépôt des fiches missions sur la plateforme dédiée sur le site de la Ville, consultable pour tout le monde. Dépôt du dossier de renouvellement sur la plateforme servicecivique.fr. En septembre-octobre, étude des candidatures et d'entretien à la DRH. En octobre-novembre-décembre, accueil des volontaires retenus et début des missions. Au niveau du financement, le coût est de 473,04 € pour la participation de l'Etat et de 107,58 € pour la participation de la Mairie. Au total, le jeune touchera 580,62 € par mois. Il bénéficie de 2 jours par mois de congés. La formation, elle est obligatoire, une formation civique et citoyenne est obligatoire pour le jeune, et aussi, il doit suivre une formation de premiers secours PSC1, Prévention et Secours Civique 1^{er} niveau. Le tuteur, pour l'accompagner, lui aussi, doit suivre des formations pour l'aider dans ses missions. Voilà ce que je pouvais vous dire par rapport à ça. Bien entendu, vous avez vu, les heures peuvent aller jusqu'à 35 heures ; les 11 heures qu'il lui reste, il peut s'il veut, travailler ou aller sur une autre action, il a la possibilité de le faire.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à déposer un dossier de renouvellement d'agrément auprès de l'Agence du service civique pour la durée de 2022 à 2025. Merci. Si vous avez des questions.

Mme le Maire : Merci. Est-ce qu'il y a des questions sur ce renouvellement ? Non.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Adopté à l'unanimité.**

Je laisse la parole à Julie pour la fixation des tarifs pour le service culturel.

22.10.19

Fixation des tarifs pour le service culturel

Mme Béguin : Bonsoir à tous. Après les tarifs de la Maison Colucci, on passe à la culture, ça concerne les ateliers culturels. Pour rappel, jusqu'à maintenant, on avait 3 ateliers : Longjumeau en Scène, notre atelier de comédie musicale ; l'atelier Gospel, de chant, de chorale ; et on avait l'atelier Photo Numérique. Malheureusement, on a dû, cette année, interrompre Longjumeau en Scène, faute d'un nombre d'inscriptions suffisant. On était censés changer les tarifs, mais du fait d'un changement de programme, on reverra éventuellement cet atelier l'année prochaine. Pour l'atelier Gospel, qui était facturé initialement au Conservatoire, là, on va devoir changer la façon de facturer, depuis le transfert du Conservatoire en janvier. L'atelier Gospel garde à peu près le même prix, qui est de 75 € pour les Longjumellois et 100 € pour les hors commune. Ce sont des détails, parce qu'avant c'était en fonction de la facturation effectuée par le Conservatoire, avec les quotients familiaux. Pour l'atelier Photo Numérique, il était initialement gratuit et on a décidé de le mettre payant, à la demande des participants. En effet, les dossiers, pour qu'ils puissent être gratuits, étaient des dossiers de bénévolat, et ils étaient assez lourds à monter. Ils nous ont dit qu'ils préféreraient rendre payants les ateliers pour ne plus être bénévoles. Le tarif de cet atelier va nous permettre de payer tous les coûts générés, au niveau des supports, des impressions, des cadres, etc., quand on fait des expositions de l'atelier Photo Numérique. Et cet atelier va passer à 25 € pour les Longjumellois et 40 € pour les hors commune, juste pour couvrir les coûts de l'atelier. Également, on a une création d'un nouvel

atelier, l'atelier Vidéo, qui aura pour but d'apprendre toutes les compétences liées à la création de vidéos et de films. Ce sera plutôt basé sur des courts-métrages et cet atelier devrait commencer en janvier ; il sera facturé à 50 € pour les Longjumellois et à 75 € pour les hors commune et ce coût sera à la fois pour couvrir l'intervenant, mais surtout, pour couvrir l'investissement dû à l'achat de tout le matériel, comme les caméras par exemple. Il s'agit de matériels dont le coût d'achat est assez onéreux. Et enfin, comme nous en avons parlé il y a quelques mois, la tarification des Heures Musicales, qui ne bouge pas, toujours 5 € pour les Longjumellois et 7 € pour les hors commune.

Mme le Maire : Merci Julie. Est-ce qu'il y a des questions sur ces tarifs culture ? Oui, bien sûr Monsieur Bourichi.

M. Bourichi : Je voulais savoir pourquoi on a abandonné la tarification par quotient familial sur l'atelier Gospel. Et est-ce que la tarification fixe que l'on propose est plus avantageuse pour les personnes les plus en difficulté financière, dans le cas où elles voudraient s'inscrire sur un atelier comme l'atelier Gospel ? Merci.

Mme Béguin : Pour les personnes qui étaient jusqu'à maintenant dans l'atelier, ça ne va rien changer, puisqu'elles ne faisaient pas partie de ces populations qui avaient les coefficients les plus bas. Le changement n'était pas grand, je n'ai pas en tête tous les détails, parce qu'il y a une dizaine de différents quotients familiaux selon la tarification du Conservatoire, je ne les ai pas tous en tête, mais la différence est moindre. Ils payaient tous autour des 75 €. Honnêtement, on a essayé de simplifier et ça ne va pas changer beaucoup, et les personnes concernées voient pas vraiment la différence.

Mme le Maire : C'est d'ailleurs pour ça que ce tarif a été choisi, pour s'aligner par rapport au coût que payait la majorité des personnes inscrites dans cet atelier. C'est ce que tu as dit Julie. Vous avez compris ?

M. Bourichi (hors micro) : Oui, oui, j'ai très bien compris...

Mme Béguin : C'est une histoire d'euros, c'est peut-être 2-3 €, ce n'est pas grand-chose.

M. Bourichi : Moi, ce qui me dérange, c'est dans le cas où de nouvelles personnes, de nouveaux Longjumellois qui souhaiteraient intégrer l'atelier Gospel et qui seraient en difficulté financière, ne puissent pas bénéficier d'une tarification au quotient familial. Et est-ce qu'on peut avoir la tranche la plus basse qu'il y avait l'année précédente, avant le vote de cette nouvelle tarification ?

Mme Béguin : Je ne serai pas en capacité de vous la donner là maintenant, je ne l'ai pas de mémoire, et je ne l'ai pas sous les yeux non plus. Par contre, ce que je peux vous dire, c'est qu'on a déjà, pas pour l'atelier Gospel, mais c'était à l'époque pour l'atelier Longjumeau en Scène, on a déjà eu des demandes pour des personnes qui se retrouvaient dans l'incapacité de payer l'inscription et, dans ce cas-là, on les accompagne pour avoir des aides, pour les aider à couvrir le coût ; ils sont accompagnés et on les aide, on ne les laisse pas sur le bord du chemin.

M. Bourichi : Non, non, je ne dis absolument pas ça, je sais très bien que la Ville ne va pas laisser sur le bord du chemin des Longjumellois qui veulent faire du Gospel ou autre chose. On sait que, au travers du CCAS, on accompagne un certain nombre de Longjumellois qui sont en difficulté. Sauf que là, on nous demande de voter une nouvelle tarification, qui est une tarification fixe et moi je suis très attaché au quotient familial.

Mme le Maire : Merci. Je soumetts au vote cette modification, enfin cette fixation des tarifs, puisqu'il y a des créations.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 33 pour, 2 contre (Grâce Lokimbango et Mohamed Bourichi). **Adopté à la majorité.**

On passe à notre dernier point, j'ai fait en sorte que le dernier mot te revienne Christophe ; ce n'est pas le tableau des emplois, mais quand-même.

22.10.20

Convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion relative au remboursement de la rémunération des médecins membres du Conseil médical interdépartemental et des expertises médicales

M. Kreiss : Ce n'est pas le tableau des emplois, mais on a trouvé quelque chose !

Mme le Maire : Voilà, on a trouvé autre chose. Je te laisse présenter cette dernière délibération.

M. Kreiss : Il s'agit d'une convention avec le CIG, relative au remboursement de la rémunération des médecins membres du Conseil médical. Il faut juste, avant d'aborder le point clé de la convention, savoir que tout ça, c'est lié à une réforme des instances médicales. Avant, au niveau des instances médicales, vous aviez d'un côté le Comité médical et de l'autre côté la Commission de réforme ; et il y a une réforme, qui est entrée en vigueur le 1^{er} février 2022, et qui a créé une instance commune, qu'on appelle désormais le Conseil médical unique. Juste pour essayer d'expliquer, pour votre information, ce Conseil médical unique peut siéger soit, comme c'est expliqué, en formation restreinte, pour des questions qui portent par exemple sur les congés longue maladie, les congés longue durée, des questions de réintégration d'agents. Pour la formation restreinte, siègent uniquement des médecins. Quant à la formation qu'on appelle la formation plénière, qui, elle, siège par exemple sur des questions de maladies imputables au service, là vous retrouvez les médecins, mais il y a aussi les représentants du personnel et des collectivités. Le dénominateur commun dans cette formation restreinte ou plénière, c'est qu'il y a des médecins, et ces médecins ont droit à rémunération. En raison du changement de réglementation que j'ai évoqué, le Conseil d'administration du CIG a adopté une nouvelle délibération, le 14 avril 2022, afin de définir les modalités de remboursement de ces frais. Et donc, le principe qui a été adopté, c'est le calcul d'un coût moyen du dossier traité en séance, ce que vous retrouvez en annexe dans la convention avec le CIG.

Dans le cadre de cette délibération, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention avec le CIG, relative au remboursement de la rémunération des médecins membres du Conseil médical interdépartemental. Je vous remercie.

Mme le Maire : Merci Christophe. Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Adopté à l'unanimité.**

Notre prochaine séance de Conseil Municipal devrait se tenir le 13 décembre. Je me permets de conclure notre séance de ce 18 octobre, et vous remercie d'y avoir assisté.

En dehors de notre Conseil, peut-être juste, je demande à Pierre de nous faire un petit point d'information par rapport au péril qui est arrivé et qui justifie ton retard, tu n'as pas besoin de mot d'excuse ce soir, ça va aller. Juste quand même, nous tenir informés de la situation des personnes qui se sont trouvées bien embêtées.

M. Froment : Oui, bonsoir à toutes et à tous. Pas de mauvaises nouvelles complémentaires, le péril qui a été constaté attend une expertise pour statuer vraiment de la gravité sur l'infrastructure. Il n'y a pas de blessés, deux familles de locataires étaient concernées, au 1^{er} étage, au 2^{ème} étage. Fort heureusement, le 2^{ème} étage, l'occupant n'est pas là et il n'est pas là pendant plusieurs jours, il a été néanmoins informé. Pas de problématique de relogement. Quant au locataire du 1^{er} étage, il va passer une première nuit à l'hôtel, ce soir, pris en charge par le propriétaire qui, il se trouve, a pleinement pris conscience de ses obligations et va s'en acquitter honorablement. C'est un plafond qui s'est effondré, les pompiers sont intervenus avec beaucoup de professionnalisme ; ils se sont assurés que la structure du bâtiment n'était pas menacée. Et pour le reste, on va laisser se prononcer les experts, mais le premier regard se veut quand même plutôt rassurant sur la pérennité de la structure, du plancher, et il n'a pas été nécessaire d'évacuer l'intégralité de l'immeuble.

Mme le Maire : Merci Pierre. Effectivement, vous avez vu que Pierre avait dû arriver en retard, mais il était accompagné de Nathalie Colucci, notre Directrice Générale des Services, qui, bien sûr, était à ses côtés pour faire face à ce péril. Je réalise que c'est le dernier Conseil municipal avec Nathalie Colucci derrière moi, je voulais vous remercier pour l'ensemble de votre travail, ce n'est peut-être pas le juste mot. Ça a été un travail long, acharné, une capacité de travail que je vous reconnais et je pense que toute l'équipe peut, à mes côtés, vous en féliciter et vous en remercier. Et effectivement, vous souhaiter tout le meilleur dans le cadre de vos futures fonctions à la ville de Sainte-Geneviève.

Mme Colucci : Merci beaucoup Madame le Maire pour ces mots qui me touchent. Et je vous retourne le plaisir que j'ai eu à travailler à vos côtés tout au long de ces 4 années.

Mme le Maire : Merci à tous, bonne fin de soirée.

M. Froment : Madame le Maire, est-ce que je peux ajouter un dernier mot ? Je voulais aussi remercier particulièrement Madame Colucci d'avoir été, encore une fois ce soir, aux côtés d'un élu en détresse !

Le Maire

Sandrine Gelot



Le secrétaire de séance

Jean-Louis Lequin